



Chères habitantes, chers habitants,

Il me revient donc de rédiger ces propos liminaires à ce nouveau bulletin municipal...

Tout d'abord je voudrais saluer et remercier l'ensemble des citoyens qui se sont mobilisés au cours des récentes échéances électorales, dans un climat serein où la polémique n'a pas pris le pas sur l'indispensable débat d'idées.

Cette nouvelle équipe municipale, forte de compétences complémentaires, a d'ores et déjà montré son désir d'impliquer, autant que faire se peut, les personnes intéressées par le devenir de notre commune. Pas moins de 76 habitants ont répondu positivement à l'invitation de participer au sein des différentes commissions proposées, et ont entamé un travail de réflexion avec les élus, dont nous sortirons, j'en suis convaincu, forts d'une vérité partagée.

Les axes prioritaires de ce début de mandature s'articuleront autour de la poursuite du travail d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, conjointement à la mise en place de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine.

Nous avons également, avec l'aide de nos partenaires, avancé sur l'aménagement des rythmes scolaires qui doivent, comme la loi l'impose, s'appliquer dès la rentrée prochaine.

Les réformes territoriales et l'incontournable besoin de mutualisation, nous amènent naturellement, comme nous l'avons indiqué, à prendre toute notre place d'acteur au sein de la communauté de communes des Cheires.

Il nous faudra également dans les mois à venir nous pencher sur la fiscalité communale, car si notre souhait est bien de rechercher des économies potentielles, il n'en demeure pas moins que les transferts de compétences, non accompagnés de transfert de moyen et corrélés aux diminutions des aides de l'état, pèsent lourdement sur notre capacité financière.

Nous souhaitons vivement que le cadre de vie hors du commun qui est le nôtre perdure et que Saint-Saturnin reste référencé parmi les Plus Beaux Villages de France. Toutefois nous resterons vigilants à ce que le « cadre » ne prenne pas plus d'importance que la « vie » qu'il permet.

Je terminerai cette rapide introduction, en cette année du centenaire de la première guerre mondiale, par une citation de Jean Jaurès assassiné il y a cent ans également en raison de son opposition à cette guerre : « L'histoire humaine n'est qu'un effort incessant d'invention, et la perpétuelle évolution est une perpétuelle création. »

Christian Pailloux
Maire de Saint-Saturnin

Les finances communales

Les comptes administratifs 2013 (CA 2013) de la commune, de l'assainissement et du CCAS, ainsi que les budgets primitifs 2014 (BP 2014) de la commune et du CCAS ont été votés le 20 mars dernier. L'ensemble de ces pièces comptables sont consultables en mairie.

Le CA 2013, compte de résultat de la commune au 31/12/2013, dégage un excédent de 49 776 €, réparti entre un excédent de fonctionnement de 110 552 €, et un déficit d'investissement de 60 775 €.

Le compte administratif 2013

Résultat de la section de fonctionnement 2013

En 2013, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **576 177 €**, en hausse de 2.2% par rapport à 2012. Elles sont réparties comme suit :

Chapitres	Montant (€)	% des dépenses	Evolution / 2012
Dépenses à caractère général	124 125	21.6%	+5.2%
Charges de personnel et frais assimilés	208 842	36.2%	+5.9%
Autres charges de gestion courante	218 260	38.0%	-3.4%
Charges financières	16 853	2.9%	+23.9%
Charges exceptionnelles	665	-	ns
Opérations d'ordre de fonctionnement	7 372	1.3%	ns
Total dépenses de fonctionnement	576 177	100%	+2.2%

La baisse des autres charges de gestion courante est uniquement due au non-versement sur 2013 de la subvention au CCAS, prévue à 8 534 €, ce qui sera corrigé sur 2014. Ceci sous-estime la hausse des dépenses de fonctionnement 2013 qui devrait se situer à + 3.7%.

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à **686 728 €**. Elles sont réparties comme suit :

Chapitres	Montant (€)	% des recettes	Evolution / 2012
Excédent de fonctionnement 2012 reporté en 2013	39 172	5.7%	+18.0 %
Remboursement sur rémunération de personnel	3 478	0.5%	ns
Produits des services, du domaine et ventes diverses	20 583	3.0%	+0.4%
Impôts et taxes	348 254	50.7%	+2.7 %
Dotations et participations	243 351	35.4%	-14.2 %
Autres produits de gestion courante	6 195	1.0%	-16.0%
Produits exceptionnels	2 126	0.3%	ns
Opérations d'ordre de fonctionnement	23 568	3.4%	ns
Total recettes de fonctionnement	686 728	100	-3.3 %

Le résultat de la section de fonctionnement est donc un **excédent de 110 551 €** en forte baisse de -24.5% par rapport à 2012.

Le SISIIV ayant été dissout, pour des raisons comptables, le résultat du SISIIV de 22 411 € doit être déduit de l'excédent dégagé en 2013. L'excédent de fonctionnement 2013 s'élève donc à **88 140 €**.

Résultat de la section d'investissement 2013

En 2013, les dépenses d'investissement se sont élevées à **401 303 €**, réparties comme suit :

	Montant (€)
Dépenses d'équipement	319 919
Remboursement d'emprunts	44 704
Autres immobilisations financières	13 112
Opérations d'ordre d'investissement	23 568
Total dépenses d'investissement	401 303

Les recettes d'investissement se sont élevées à **363 388 €**. Elles sont réparties comme suit :

	Montant (€)
Toutes subventions d'investissements	80 316
Excédents de fonctionnement capitalisés	112 811
Taxe Affectée	13 576
FCTVA	49 154
Emprunts nouveaux	100 160
Opérations d'ordre d'investissement	7 372
Total recettes d'investissement	363 388

Le résultat 2013 de la section d'investissement est donc un déficit de **- 37 915 €**, complété :

- du report du déficit 2012 de la section d'investissement : **- 72 128 €**

- des restes à réaliser : **- 157 004 €** (dont en grande partie le solde des travaux de la première tranche des travaux du pôle de vie pour 120 591 €)

- des restes à recevoir : **+ 206 272 €** constitués essentiellement des subventions à recevoir (église : 70 779 €, pôle de vie : 131 193 €).

Le déficit global cumulé est donc de - 60 775 €.

Le détail des dépenses et des recettes d'investissement est présenté ci-dessous :

Dépenses	€	Recettes	€
SIEG – Réseaux	19 148		
Matériel communal	8 796		
Église	69 061	Église	10 163
Travaux communaux	60 331	Travaux communaux	39 677
Aménagement Pôle de vie	132 058	Aménagement Pôle de vie	27 000
PLU + ZPPAUP	23 079	Emprunts nouveaux	100 160
Participation Étude accessibilité	1 661	FCTVA	49 154
Divers	5 784	Subvention plaques de rues	3 476
Déficit antérieur reporté	72 128	Affectation CA 2012	112 811
Travaux en régie	23 568	Amortissements	7 372
Remboursement emprunts et participations EPF SMAF	57 816	Taxe Aménagement	13 576
<i>Total dépenses</i>	<i>473 430</i>	<i>Total recettes</i>	<i>363 388</i>
Reste à réaliser (RAR)	157 004	Reste à recevoir (RAR)	206 272
Déficit	60 775		

L'affectation du résultat 2013 dans le budget primitif 2014

L'excédent de fonctionnement global cumulé de 88 140 € a été affecté au budget primitif 2014 de la façon suivante :

→ **27 365 €** reporté au budget de fonctionnement 2014,

→ **60 775 €** affecté au compte 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés) pour couvrir le déficit cumulé de la section d'investissement.

Le budget primitif 2014

Le budget primitif de fonctionnement 2014

En 2014, les dépenses de fonctionnement prévues s'élèvent à 599 242 €.

La répartition des charges est la suivante :

	Montant (€)	
Dépenses à caractère général	119 260	20%
Charges de personnel et frais assimilés	212 817	35.5%
Autres charges de gestion courante	234 657	39%
Charges financières	19 627	3%
Charges exceptionnelles	3 793	1%
Opération d'ordre de fonctionnement (amortissements)	9 088	1.5%
Total dépenses de fonctionnement	599 242	100%

Nous avons prévu une hausse des charges de fonctionnement de 4% par rapport au réalisé 2013, soit 23 125 €, qui se décompose essentiellement en :

► + 10 629 € de subvention CCAS, pour régulariser 2013.

► + 9 431 € d'augmentation de la participation au SIVOS, devant permettre de prévoir en partie les coûts supplémentaires engendrés par la mise en place de la réforme des rythmes scolaires pour le premier trimestre de l'année scolaire 2014/2015.

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 643 240 € :

	Montant (€)
Excédent de fonctionnement 2013 reporté en 2014	31 158*
Produits des services, du domaine et ventes diverses	11 700
Impôts et taxes	349 983
Dotations et participations	237 958
Autres produits de gestion courante	5 800
Produits exceptionnels	1 641
Opérations d'ordre de fonctionnement	5 000
Total recettes de fonctionnement	643 240

* 27 365 € excédent 2013 reporté +3 793 € de résultat assainissement suite au transfert au SMVVA

Le résultat prévisionnel de la section de fonctionnement est donc un **excédent de 43 998 €**.

Le budget d'investissement 2014

Le budget d'investissement 2014 prévoit les dépenses d'équipements et de travaux suivants :

Investissements	Dépenses prévisionnelles (€)	Recettes prévisionnelles (subventions et participations)(€)
Travaux du SIEG : - Éclairage public place des Razes - Extensions de réseaux	14 500 1 200	
Travaux de l'église : - Solde des subventions à recevoir pour la 2 ^{ème} tranche de travaux - Pose d'un paratonnerre	4 000	70 779

Travaux communaux : - Travaux réfection route du Marand - Aménagement appentis et abri bus place Pignol (RAR 2013 + travaux 2014)	15 000 72 000	13 692
Aménagement Pôle de vie : - Aménagement du haut de la place du 8 mai, et des accès entre école, grange de mai et mairie - Aménagement place des Razes - Maîtrise d'œuvre	127 153 190 000 25 200	131 193 170 200
Matériel communal: - Divers (dont jeux d'enfants)	14 000	
Locaux communaux : - Réfection de l'appartement sur ancienne école de Chadrat - Frais de notaire	20 636 1 000	
Frais d'études AVAP – PLU	32 113	7 500
Logiciel Horizon Village (gestion municipale)	3 100	
Extension caserne : annuité emprunt du terrain	3 097	
Achat foncier Clos d'Issac	5 000	
Solde subvention CCAS pour défibrillateurs	1 261	
Total équipements et travaux	529 260	393 364

Le budget prévisionnel d'investissement est donc le suivant :

	Dépenses	Recettes
Equipements	529 260	393 364
Emprunts à rembourser	49 285	
Travaux en régie	5 000	
Créances groupement de collectivités (SMAF)	6 910	
Déficit d'investissement 2013 (hors RAR)	110 043	
Amortissements		9 088
Fond Compensation TVA		50 958
Taxe Aménagement		14 000
Prélèvement sur recettes de fonctionnement 2014		43 998
Affectation résultat 2013		60 775
Emprunt d'équilibre		128 315
Total	700 498	700 498

Pour équilibrer dépenses et recettes, nous avons inscrit un emprunt d'équilibre de 128 315 €, qui, comme chaque année, ne sera réalisé que partiellement, compte tenu des délais de paiement des travaux du pôle de vie qui devraient s'étendre sur 2014 et 2015.

Bilan financier de la commune à fin 2013 et perspectives pour les années à venir :

Même si le compte de résultat de la commune au 31/12/2013, a dégagé un excédent de 49 776 €, réparti entre un excédent de fonctionnement de 110 552 €, et un déficit d'investissement de 60 775€, l'année 2013 a connu une dégradation de la situation financière de notre commune pour 3 raisons principales :

- la baisse engagée des dotations et participations de l'Etat, qui se poursuit en 2014 (-25 000 € entre 2012 et 2014), qui réduit notre capacité d'autofinancement,
- une hausse permanente de certaines charges de fonctionnement, malgré une politique de rigueur menée depuis plusieurs années,
- au plan de l'investissement, les retards de versement des subventions des travaux de l'église et les délais de réalisations de ces travaux qui ont engendré une part plus importante que prévue d'autofinancement de la commune de ces travaux. Ainsi, nous attendons toujours en 2014 plus de 70 000 € de solde de subvention...

Les perspectives à venir ne sont pas favorables : les collectivités participent à l'effort d'économie budgétaire de l'État avec encore cette année une baisse de ses dotations. La réforme des rythmes scolaires va également avoir un impact financier à la charge des communes, qu'il faudra intégrer pleinement en 2015.

L'équipe municipale précédente a fait le choix pour 2014 de ne pas bouger les taux d'imposition de la commune.

Or, notre commune doit reconstituer sa capacité d'autofinancement pour poursuivre sa politique d'investissement. Cela passera probablement par des choix à faire dans nos priorités, et aussi des choix concernant les taux d'imposition de la commune, qui n'ont pas bougé depuis de nombreuses années....

MP. Chazal, élue en charge du budget, reste à la disposition des habitants pour toute information complémentaire relative aux comptes de la commune et au budget 2014, soit par rendez-vous ou par mail (mairie.saint.saturnin63@wanadoo.fr).

Quelques points d'actualité

PLU : Le diagnostic est réalisé et un Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la commune ont été proposés par le cabinet Descoeur. La commission prend connaissance des travaux rendus et va prochainement débattre sur les orientations proposées. Des réunions publiques seront régulièrement organisées tout au long du processus, qui se déroulera en articulation étroite avec l'élaboration de l'AVAP.

Habitat : Après rénovation complète, le logement communal situé à l'étage de l'ancienne école de Chadrat est de nouveau loué depuis le 1^{er} juillet 2014.

Environnement Énergie : Saint-Saturnin devient membre du Groupement de Commandes pour l'Achat de Gaz Naturel créé par le Conseil général et l'Aduhme (agence locale des énergies et du climat). En effet, les tarifs réglementés de vente de gaz naturel vont être progressivement supprimés et les communes passeront en quelque sorte du statut d'abonné à celui d'acheteur public d'énergie (appel d'offres dans le cadre du Code des Marchés Publics).

Les objectifs du Groupement de Commandes sont les suivants :

- optimiser la démarche administrative de mise en concurrence en ne rédigeant qu'un marché ;
- homogénéiser le suivi de la facturation d'achat de gaz en n'ayant qu'un seul fournisseur, dont le contrat arrive à échéance à une seule et unique date ;
- bénéficier de tarifs plus avantageux pour les sites très consommateurs comme pour les sites plus modestes comme nos bâtiments communaux.

Les consultations seront menées par les services du Conseil général dans l'été pour le choix d'un unique fournisseur d'énergie pour tous les membres du groupement pour un marché démarrant au 1^{er} janvier 2015.

AVAP : Le 14 juin, le conseil municipal a délibéré pour lancer la démarche de mise en œuvre d'une AVAP. Un cabinet d'étude (spécialisé en architecture et en paysage) sera recruté pour réaliser le projet en capitalisant les travaux menés (étude ZPPAUP, diagnostic PLU...). Une commission locale a été désignée. Outre les élus de la commission urbanisme, elle comprend des représentants de l'Etat et des personnes qualifiées au titre du patrimoine culturel ou environnemental local et des intérêts économiques locaux.

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : L'année 2014 sera marquée par une augmentation sensible de la taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères. En effet, en raison de la mise en route de l'incinérateur, le transport et le traitement des ordures vont coûter nettement plus chers au SICTOM des Couzes que les années précédentes. Pour notre commune, le taux de la taxe passera de 11,33% à 14,18 %, soit une augmentation de 25%. Cette augmentation a été entérinée par la Communauté de Communes des Cheires. Elle s'est imposée à nous sans que nous ayons la possibilité de peser sur cette décision.

Fleurissement : Grâce à une équipe technique municipale très organisée et à des habitants de la commune très motivés par le fleurissement de leur village, la plantation de quelques 1000 plants de fleurs a pu être réalisée en 2 jours.

Nous tenons à remercier l'investissement de tous ces habitants de la commune ainsi que le professionnalisme et la bonne humeur de l'équipe technique municipale. Nous remercions également Madame Ferdy Gallais, correspondante de La Montagne pour l'article qu'elle a rédigé sur le fleurissement de notre commune, Mme Michelle Robert, référente de la commission espaces verts du précédent mandat et Mme Roxane Coumon, qui nous a conseillés et aidés à commander les différentes plantes.

Aménagement des rythmes scolaires : La nouvelle équipe du SIVOS a décidé de demandé une nouvelle dérogation auprès des services de l'Éducation Nationale pour l'aménagement des rythmes scolaires à la rentrée 2014 : les enfants iront à l'école le mercredi de 8h30 à 11h30 ; les TAP (temps d'activité périscolaire) seront assurés par le CLSH (Centre de Loisirs sans Hébergement) et auront lieu de 15h à 16h30 les lundis et jeudis pour les maternelles et CP, et les mardis et vendredis pour les CE-CM. Les intérêts sont multiples : moindre besoin en locaux, des classes d'âge plus homogènes pour les activités, pas de personnel à recruter et cela conforte les heures de travail du personnel CLSH... Le SIVOS a décidé de ne pas faire contribuer financièrement les familles (coût estimé en année scolaire complète : 30 000 € maximum).

CCAS : Pour les différents âges de la vie, pour ceux qui peuvent rencontrer un accident de la vie, le CCAS est là pour écouter, faciliter, orienter, aider... Les habitants concernés trouveront l'accueil, le conseil utile, l'aide efficace et adaptée, en toute confidentialité.

Le CCAS, Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public communal, présidé par le Maire, Christian Pailloux. Il est composé de :

- membres élus : Maria Senectaire, Odile Vellet, Maïté Barbecot et Julien Adami, et de
- membres nommés : Isabelle Van Praagh-Doreau, Bernadette Gonzalez, Catherine Guittard et Jeannot Schmidt.

Il intervient en matière :

- **d'aides directes aux personnes en difficulté financière**. Il a mission d'étudier des dossiers transmis par les travailleurs sociaux et les collectivités, et de statuer sur des demandes d'aides administratives et financières concernant des habitants de la commune en situation de difficulté temporaire ou récurrente.

- **d'aides aux familles d'enfants scolarisés à l'école de Saint-Saturnin** (subvention cantine, transport scolaire pour les enfants venant de Chadrat),

- **d'actions sociales sous d'autres formes** : repas des aînés de fin d'année, actions de prévention diverses...

Adresses et numéros utiles

CCAS :

- permanence les 2èmes et 4èmes lundis de chaque mois, de 17 h à 19 h, en mairie, tél 04 73 39 30 77

- sur rendez-vous : Maria Senectaire, 04 73 39 05 69 (en cas d'urgence : 06 98 34 04 11)

CONSEIL GENERAL / Circonscription d'action médico-sociale Sud Agglo :

permanence assistantes sociales : tous les mardis matin, mairie de St-Amant-Tallende, tél 04 73 39 65 60

Travaux : Les travaux place des Razes reprendront cet été avec la création de trois espaces : un parking agrandi, un espace engazonné et un dernier en stabilisé (durée prévue : 2 semaines). A la suite, la place du 8 mai sera aménagée temporairement pour l'été : les espaces sous les Tilleuls seront clos et ré-ensablés afin que les habitants et les touristes bénéficient d'un lieu ombragé pour pique-niquer, lire ou même faire une pétanque (durée prévue des travaux : 1 semaine).

Place Pignol à Chadrat va commencer également le chantier d'un bâtiment municipal comprenant un abri, un WC public et une salle d'environ 20 m². Le budget initial a été revu à la baisse et les dépenses engagées correspondent aux travaux strictement nécessaires.

Communauté de Communes Les Cheires : La Communauté de Communes des Cheires est un territoire qui s'étend sur 11 communes : Aydat, Chanonat,ournols, le Crest, Olloix, Saint-Sandoux, Saint-Amant-Tallende, Saint-Saturnin, Saulzet-le-Froid, Tallende et le Vernet-sainte-Marguerite. Elle compte une population de 11 400 habitants.

Une communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), regroupant plusieurs communes. Elle a pour but de fédérer des communes rurales, et éventuellement des petites villes, pour encadrer des actions de coopération entre plusieurs d'entre elles. Ainsi il est plus simple d'entreprendre avec pertinence et performance à plusieurs, ce que chacune n'aurait pu faire seule.

Ses missions :

- le soutien au développement économique local,
- le développement touristique,
- l'aménagement du territoire,
- la préservation de l'environnement et de l'agriculture
- les services aux habitants.

Pour rappel

Les représentants de Saint-Saturnin au Conseil Communautaire sont :

- Christian Pailloux
- Maïté Barbecot
- Jean-Luc Mioche

Élections :

Le président élu est M. Serge Touret (de Saint-Amant-Tallende et unique candidat).

Les 6 vices-présidents élus sont :

- M. Pallanche (de Saint-Sandoux) à la commission « affaires économiques », seul candidat ;
- M. Proust (de Chanonat) à la commission « aménagement du territoire », seul candidat ;
- Mme Guillot (de Saint-Amant-Tallende) à la commission « actions sociale/solidarité », seule candidate ;
- M. Pélissier (de Saulzet-le-Froid) à la commission « développement durable et mutualisation » (un autre candidat s'était présenté pour cette commission : M. Pailloux de Saint-Saturnin) ;
- M. Perrodin (du Crest) à la commission « vie locale/communication » (un autre candidat s'était présenté pour cette commission : M. Bras, du Crest également)
- M. Rongeron (d'Aydat) en charge du tourisme, seul candidat.

Le clos d'Issac : un groupe de projet vient d'être créé, il est composé du président, des vice-présidents et du maire de Saint-Saturnin, les avancées de ce groupe de travail seront communiquées régulièrement en conseil municipal (ainsi que sur le site et autres supports de communication).

Processus de prise de décisions :

A vocation consultative, les commissions réunissent des élus qui réfléchissent, débattent et proposent les développements à conduire pour chacune des compétences exercées par Les Cheires. Le travail de préparation est assuré par les services de la Communauté de Communes. Le Bureau Communautaire (composé de 15 membres, les maires et les vice-présidents) statue sur l'avancée des dossiers traités par les commissions et prépare leur soumission au Conseil Communautaire. Il est également le garant de la bonne exécution des délibérations du Conseil Communautaire. Le Conseil Communautaire règle par ses délibérations les affaires concernant les compétences exercées par la Communauté de Communes. Ces compétences ont été transférées des communes et couvrent tous les domaines d'intervention (aménagement, habitat, économie, environnement, services à la population...).

Contacts des services

- Accueil Administration : 04 73 39 61 50
- Direction : 04 73 39 61 54
- Service Aide à Domicile : 04 73 39 01 97
- Service Portage de Repas : 04 73 39 61 50
- Service Petite Enfance : 04 73 39 37 86

- Service RAM (Relais Assistantes Maternelles) : 04 73 39 34 75
- Service Centre Aéré : 04 73 39 61 50
- Service Médiathèques / Animation : 04 73 39 61 53
- Service Urbanisme / Habitat / Aménagement : 04 73 39 61 57
- Service Economie / Environnement : 04 73 39 61 52

Les commissions municipales

La commission **Urbanisme Habitat Énergie**

réunit 7 élus et 25 habitants. Aussi quatre groupes de travail ont été constitués :

- urbanisme et élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- paysage, patrimoine et élaboration de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)
- habitat
- environnement et énergie

La Commission **Solidarité** s'est créée autour de 4 élus et 11 habitants. L'altruisme sera le fil conducteur de cette commission. Notre première mission : l'accueil des nouveaux arrivants (2013-2014) prévu à l'automne prochain.

La commission **Tourisme** s'est réunie le 27 juin, en présence de 3 élus et 5 membres sur les 15 qui se sont inscrits au printemps. Elle a listé les besoins et les tâches pour que notre village soit plus accueillant pour les touristes. Nous avons également établi des priorités, ainsi que les menus aménagements réalisables et rapides que l'on pourra faire dans les plus brefs délais. La prochaine réunion de la commission a été fixée au 24 juillet, en espérant être plus nombreux.

La commission **Embellissement et Aménagement** réunit 5 élus et 24 habitants.

Trois groupes de travail ont été constitués :

- embellissement au quotidien et Fleurissement : pour lancer des actions destinées à embellir notre village ne nécessitant pas d'investissement important et pour continuer à fleurir notre village pour le rendre plus accueillant.
- sécurité routière, circulation, stationnement : pour se pencher notamment sur la question de la sécurisation des traverses
- aménagement des bourgs : pour poursuivre et prolonger les actions en cours sur l'aménagement et la réhabilitation des centres bourgs

Dates à retenir :

- sam. 6 septembre : forum des associations 10h-18h (salle polyvalente Saint-Amand-Tallende)
- sam. 27 septembre 2014 : réunion de la commission Jeunesse avec les enfants et adolescents du village. La présence du plus grand nombre est très vivement souhaitée !
- sam. 4 octobre : accueil des nouveaux habitants de Chadrat et Saint Saturnin.

Un appel à votre civisme :

- merci d'utiliser les places prévues pour stationner afin de faciliter l'accès des piétons et des véhicules, y compris ceux des services municipaux et de secours.
- les feux de végétaux dans les jardins sont absolument interdits.
- la divagation des chiens et des chats est interdite.
- veuillez également rentrer les poubelles après le passage du SICTOM.

La commission **Politiques Jeunesses** est composée de 5 élus et de 15 habitants. Après une première réunion, elle propose de rencontrer les jeunes de la commune le samedi 27 septembre afin de solliciter leur avis et leurs attentes sur la vie de notre village.

Le 17 juin la commission **Associations** a réuni 19 représentants sur les 35 associations que compte notre village et 4 élus. Chaque association a présenté son champ d'actions, ses projets et ses besoins éventuels. En résumé, il a été demandé plus de communication entre associations. Pour cela, un calendrier sur l'année sera créé reprenant les manifestations organisées par les différentes associations et deux réunions, une en début d'année scolaire (sept, octobre), puis une seconde aux alentours de février seront organisées pour planifier la deuxième partie de l'année.

Rappels :

- n'oubliez pas de transmettre toutes informations jugées utiles à Mme Marre pour le site internet : **com.mairie.saint.saturnin63@orange.fr** et Ferdy Gallais, correspondante locale de La Montagne : **ferguy@neuf.fr**
- pour l'octroi éventuel d'une subvention auprès de la mairie : un bilan financier ainsi qu'un projet formalisé sont nécessaires.
- les tarifs de la Grange de Mai sont identiques pour toutes les associations.